

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS
DU CONSERVATOIRE NATIONAL
DES ARTS ET METIERS**

**Numéro 259
publié le 19 septembre 2025**

Décisions émanant de l'administration générale (AG) 3

- Décision tarifaire n°2025-83 AG portant modification de la DT n° 2025-15 AG et de la DT n°2025-43 AG -Tarif des actions de formation -Année universitaire 2025- 20264
- Décision tarifaire n°2025-84 AG portant délégation de signature à la chargée de mission animation et suivi financier à la direction de l'action régionale – madame Rachida AUBRY7

Décisions émanant de l'administration générale (AG)

Décision tarifaire n° 2025-83 AG

Portant modification de la DT n° 2025-15 AG et de la DT n°2025-43 AG

Tarif des actions de formation - Année universitaire 2025- 2026

L'administratrice générale du Conservatoire national des arts et métiers,
 Vu le Code du travail ;
 Vu le Code de l'éducation ;
 Vu le décret n° 88-413 du 22 avril 1988 modifié relatif au Cnam ;
 Vu le règlement intérieur du Cnam ;
 Vu le décret n° 2012-1246 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
 Vu le décret du 29 août 2022 portant nomination de l'administratrice générale du Cnam ;
 Vu la délibération du Conseil d'administration du Cnam en date du 13 mars 2019, approuvant la délégation de pouvoir du Conseil d'administration à l'administrateur général, notamment en matière tarifaire ;
 Vu la délibération du Conseil d'administration du Cnam en date du 25 juin 2020 relative à la politique tarifaire de l'établissement ;
 Vu la délibération du Conseil d'administration du Cnam en date du 8 juillet 2021 relative à la politique d'exonération ;
 Vu la délibération du Conseil d'administration du Cnam en date du 13 juillet 2022 relative à la politique d'exonération ;
 Vu la délibération du Conseil d'administration du Cnam en date du 13 mars 2024 relative à la politique tarifaire de l'établissement ;
 Vu la décision n° 2025-15 AG du 4 février 2025 modifiée portant tarification des actions de formation 2025-2026,
 Vu la décision n° 2025-43 AG du 9 avril 2025 complétant la décision 2025-15 AG,

DECIDE :

Article 1 : A l'article 8 de la décision 2025-15 AG susvisée, sont ajoutées les lignes suivantes :

Entité	Code formation	Code tarifaire	Libellé formation	Tarif tiers financeur (€)	Tarif individuel (€)
EPN II	DU0600A	1	DU Participation et mobilisation citoyenne	4000	1000
INTEC	DGC0100A	1	Diplôme d'établissement Diplôme de gestion et de comptabilité (DGC)	4400	3222
INTEC	DSGC100A	1	Diplôme d'établissement Diplôme supérieur de gestion et de comptabilité (DSGC) – Formation initiale	-	3246
INTEC	DSGC100A	1	Diplôme d'établissement Diplôme supérieur de gestion et de comptabilité (DSGC) – Formation continue	4500	3500
CFA-CNAM-IDF	LG03607B	1	Licence Droit, Economie, Gestion mention Gestion parcours contrôle Audit L3 CCA en apprentissage en distanciel INTEC	4920	-
CFA-CNAM-IDF	MRO5100B	1	Master Droit, Economie, et gestion mention comptabilité contrôle Audit en apprentissage en présentiel INTEC	7650	-

Les lignes suivantes sont supprimées :

Entité	Code formation	Code tarifaire	Libellé formation	Tarif tiers financeur (€)	Tarif individuel (€)
INTEC	DSGC100A	21	Diplôme d'établissement Diplôme supérieur de gestion et de comptabilité (DSGC)	-	3300
INTEC	DSGC100A	21	Diplôme d'établissement Diplôme supérieur de gestion et de comptabilité (DSGC)	4459	3459

Entité	Code formation	Code tarifaire	Libellé formation	Tarif tiers financeur (€)	Tarif individuel (€)
INTEC	DSGC100A	21	Diplôme d'établissement Diplôme supérieur de gestion et de comptabilité (DSGC)	4300	3300
INTEC	DSGC100A	22	Diplôme d'établissement Diplôme supérieur de gestion et de comptabilité (DSGC)	-	3300
INTEC	DSGC100A	22	Diplôme d'établissement Diplôme supérieur de gestion et de comptabilité (DSGC)	4459	3459
INTEC	DSGC100A	22	Diplôme d'établissement Diplôme supérieur de gestion et de comptabilité (DSGC)	4300	3300
INTEC	DSGC100A	24	Diplôme d'établissement Diplôme supérieur de gestion et de comptabilité (DSGC)	-	3600
INTEC	DSGC100A	24	Diplôme d'établissement Diplôme supérieur de gestion et de comptabilité (DSGC)	4600	3600
CFA-CNAM-IDF	LGO3607B	1	Licence Droit, Economie, Gestion mention Gestion parcours contrôle Audit L3 CCA en apprentissage en distanciel INTEC	6000	-

Les lignes suivantes :

Entité	Code formation	Code tarifaire	Libellé formation	Tarif tiers financeur (€)	Tarif individuel (€)
CFA-CNAM-IDF	MRO5100B	1	Master Droit, Economie et gestion mention Comptabilité Contrôle Audit en apprentissage, en distanciel INTEC	7650	-
CFA-CNAM-IDF	MR16001B	1	Master Chef de projet gouvernance de l'information	7000	-
CFA-CNAM-IDF	LGO3607B	1	Licence professionnelle Droit Economie Gestion parcours Comptabilité Contrôle Audit L3 CCA en Apprentissage en présentiel INTEC	5450	-
EPN14	DRM224	1	Langue étrangère	500	250

Sont remplacées par :

Entité	Code formation	Code tarifaire	Libellé formation	Tarif tiers financeur (€)	Tarif individuel (€)
CFA-CNAM-IDF	MRO5100B	1	Master Droit, Economie et gestion mention Comptabilité Contrôle Audit en apprentissage, en distanciel INTEC	6464	-
CFA-CNAM-IDF	MR16001B	1	Master Chef de projet gouvernance de l'information	7020	-
CFA-CNAM-IDF	LGO3607B	1	Licence Droit Economie Gestion parcours Comptabilité Contrôle Audit L3 CCA en Apprentissage en présentiel INTEC	5450	-
EPN14	DRM224	1	Langue étrangère	1000	500

Article 2 - Validité de la présente décision

L'administratrice générale et l'agent comptable sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision, publiée au recueil des actes administratifs du Cnam.

Fait à Paris, le

12 SEP. 2025

L'administratrice générale

Pour l'administratrice générale
et par délégation

Florian CAHAGNE
Directeur général des services

DÉCISION N° 2025 – 84 AG
portant délégation de signature à la chargée de mission animation et suivi financier
à la direction de l'action régionale

L'administratrice générale du Conservatoire national des arts et métiers,

Vu le décret n° 88-413 du 22 avril 1988 modifié relatif au Conservatoire national des arts et métiers,
Vu le décret n° 89-108 du 20 février 1989 modifié relatif aux centres régionaux du Conservatoire national des arts et métiers,
Vu le règlement intérieur en vigueur du Conservatoire national des arts et métiers,
Vu le décret du 29 août 2022 portant nomination de l'administratrice générale du Conservatoire national des arts et métiers – Mme Bénédicte FAUVARQUE-COSSON,
Vu la délibération du conseil d'administration du Cnam dans sa séance plénière du 13 mars 2019, portant délégations du conseil d'administration du Cnam à l'administrateur général du Cnam,
Vu la décision n° 2024-0140 DRH du 6 février 2024 portant changement d'affectation de madame Rachida AUBRY,

DECIDE

Article 1 - Agréments et refus d'agrément concernant les enseignants des centres associés

Madame Rachida AUBRY, chargée de mission animation et suivi financier à la direction de l'action régionale, reçoit délégation à l'effet de signer les agréments des enseignants des centres associés, ainsi que les refus d'agrément, en cas d'absence ou d'empêchement de l'adjoint de l'administratrice générale chargé des territoires et de l'emploi et de la directrice de l'action régionale.

Article 2 – Abrogation

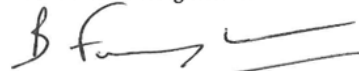
La décision n°2025-21 AG du 7 février 2025 portant délégation de signature à l'adjointe à la directrice de l'action régionale est abrogée.

Article 3 – Exécution et date d'effet

La directrice par intérim de l'action régionale et la délégataire sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution de la présente décision qui prend effet à compter du lendemain de sa publication au recueil des actes administratifs.

Fait à Paris, le 11 septembre 2025

L'administratrice générale



Bénédicte FAUVARQUE-COSSON

Diffusion :

- Madame Rachida AUBRY, chargée de mission, délégataire

Copie à :

- Monsieur l'adjoint de l'administratrice générale chargé des territoires et de l'emploi
- Madame l'adjointe de l'administratrice générale chargé de la formation
- Madame la directrice nationale des formations, directrice par intérim de l'action régionale
- Monsieur le directeur des ressources humaines
- Monsieur le directeur des affaires générales
- Madame la cheffe du service d'appui à la formation
- Madame la cheffe du service des affaires juridiques